

EN BREF

■ Un jeune sympathisant du Front national a été condamné à Strasbourg, le 9 mars, pour violences et injures racistes : quatre mois de prison avec sursis et 2 000 F d'amende versés à la victime et autant à la LICRA, partie civile.

■ Le 16 mars, le tribunal correctionnel de Paris a condamné à un an de prison ferme et 60 000 francs d'amende une femme de nationalité malgache pour avoir employé un compatriote, de 1992 à 1994, dans des conditions proches de l'esclavage. Son époux, poursuivi pour emploi d'un étranger en situation irrégulière, a été condamné à 3 mois de prison ferme. Le couple doit en outre payer 150 000 francs de dommages et intérêts à sa victime.

Commerçants et citoyens

Au cours d'une conférence de presse tenue à Montpellier le 18 février, une pharmacienne du centre-ville a déclaré : « Les gens ont encore un peu honte de dire qu'ils sont au Front national. Moi, ne m'ai pas peur de dire que je ne supporte pas le racisme. Dans le quartier, les gens savent ce que je pense et je me fous de perdre des clients ». La pharmacienne et quarante-sept autres commerçants ont décidé de placarder sur leur vitrine un triangle rouge (qui rappelle celui que portaient les résistants déportés politiques dans les camps nazis) sur lequel est inscrit : « Commercant-artisan solidaire contre l'exclusion, le racisme, le fascisme ».

La logique du marché

Le pharmacien de Solesnes (cf. *Différences* n° 204, février 99) qui avait refusé par écrit d'embaucher un assistant en raison de ses origines étrangères a été condamné le 23 février par le tribunal correctionnel de Cambrai : trois mois de prison avec sursis, une amende de 30 000 francs, un franc de dommages et intérêts pour les parties civiles, LDH et MRAP. M. Chakib a obtenu un euro de dommages et intérêts « symbolique de l'amitié entre les peuples » réclamé par son avocat. L'accusé a refusé la qualification de raciste arguant qu'il avait obéi à la logique de la

concurrence. Le MRAP s'est félicité de ce jugement et l'interprète « comme un encouragement à poursuivre son combat quotidien contre les discriminations racistes à l'embauche, et leur banalisation. »

Aucun signe de remords

L'auteur d'un terrifiant crime raciste commis en juin 98 aux Etats-Unis, John King, a été condamné à mort le 25 février par un jury populaire d'un tribunal du Texas. La victime avait été traînée sur plusieurs kilomètres derrière un véhicule, et son corps avait été mutilé et décapité. Le meurtrier, sympathisant de groupuscules néo-nazis, n'a montré aucun signe de remords. Proférant des insanités à l'encontre de la famille de la victime, il a dû être évacué de la salle d'audience. Deux autres inculpés seront jugés ultérieurement.

Afrique du Sud : racisme à l'école

Selon un rapport publié le 4 mars par la Commission sud-africaine des droits de l'homme, le racisme est toujours présent dans les écoles publiques. Le rapport souligne notamment que la discrimination se fonde désormais sur des critères financiers. Pour la majorité de la population, les écoles les mieux dotées restent hors de portée et l'alternative se réduit à des établissements privés des équipements les plus élémentaires, comme l'électricité, l'eau ou les installations sanitaires. Le racisme structurel est particulièrement prégnant dans les écoles afrikaans des régions rurales. Selon une enquête de terrain, plus de deux collégiens sur trois affirment avoir été confrontés à un incident raciste dans leur établissement.

Contre les discriminations

Une centaine de personnes se sont rassemblées le 10 mars devant le hall d'entrée du musée du Louvre à Paris pour protester contre la discrimination raciale et syndicale dont auraient été victimes dix-neuf salariés travaillant pour une société de gardiennage (cf. *Différences* n° 204). Soutenus par l'Intersyndicale CGT-CFDT, les salariés ont engagé une procédure pénale, ainsi qu'une procédure en référé devant les prud'hommes. Ils contestent les critères à partir desquels la société Goron, qui succède à Euroguard pour la surveillance du Louvre et des accès publics, a sélectionné les salariés qu'elle allait garder. Ils notent qu'à l'issue d'entretiens individuels au cours desquels étaient posées des questions sans rapport avec le sujet, les responsables syn-

dicaux et les grévistes ont été écartés, ainsi que les personnes d'origine étrangère. Les salariés et leurs syndicats exigent du ministre de la culture le respect de la promesse d'une table ronde ouverte à toutes les parties en cause.

Individu dangereux écroulé

Un Autrichien, reconnu coupable de trois attentats xénophobes à la bombe et de l'envoi de colis piégés, a été condamné à la prison à vie le 10 mars par un tribunal du sud de l'Autriche. Les attentats avaient coûté la vie à quatre Tsiganes, et les colis piégés avaient blessé gravement nombre de destinataires dont plusieurs, en particulier le maire de Vienne, ont dû être amputés de la main. Le condamné, considéré par les médecins comme un individu dangereux manifestant des signes de « paranoïa, schizophrénie, fanatisme et narcissisme », a lui-même

été amputé des mains par le déclenchement de l'un de ses appareils lors de son arrestation.

Maliens condamnés

Dix Maliens ont été condamnés par la Cour d'appel de Paris pour refus d'embarquement ; le verdict est sévère : 2 à 6 mois d'emprisonnement, et six d'entre eux ont été condamnés à une peine complémentaire de 3 à 5 ans d'interdiction du territoire français. Le MRAP a dénoncé ce verdict et « s'inquiète de la multiplication des décisions de justice qui "criminalisent" les sans-papiers et leurs soutiens, et font de la solidarité et de la revendication du droit au séjour, des délits. »

Pour l'égalité et la participation

Un « Mouvement syndical pour l'égalité et la participation » regroupant 180 associations s'est constitué au cours du week-end du 20/21

mars, à Paris. Ce Mouvement préconise notamment : la possibilité de signer des contrats d'objectifs entre les associations et l'Etat avec obligation de résultats sur le terrain, l'embauche de 2 000 emploi-jeunes dans les associations qui oeuvrent pour l'intégration. Il a annoncé le lancement d'une campagne « 2 000 élus en 2001 » pour encourager les partis politiques à prendre sur leurs listes lors des prochaines élections municipales, en position éligible, des Français issus de l'immigration.

CNCDH, le rapport 98

La commission nationale consultative des droits de l'homme a remis son rapport 1998 à M. Jospin le 24 mars dernier. Comme chaque année, les résultats commentés d'un sondage réalisé par l'institut CSA dresse un panorama de l'état d'évolution de la xénophobie. Il faut noter parmi les évolutions

positives, le fait que 52 % des personnes sondées considèrent que le droit de vote aux élections locale permettrait de lutter plus efficacement contre le racisme tandis que 42 % pensent que les travailleurs immigrés représentent un apport positif pour l'économie française. Concernant les discriminations dans le monde du travail, 19 % des sondés indiquent avoir pris connaissance d'une discrimination à l'embauche dans leur environnement professionnel. Nous reviendrons plus en détail sur les grandes lignes de ce rapport dans nos prochaines éditions.

Plainte de M. Aounit

Dans un tract de soutien à Brigitte Bardot, Pierre Guillaume, responsable de « la Vieille Taupe » avait co-signé un texte appelant à réserver aux musulmans qui trahissent l'Islam, évoquant en fait Mouloud Aounit, le sort des moutons de l'Aïd. Le secrétaire général du MRAP a porté plainte pour « provocation au meurtre non suivie d'effet », tandis que la Ville de Paris s'était portée partie civile, P. Guillaume s'étant servi d'un fichier des directeurs d'école de la Ville pour envoyer son texte. L'audience a eu lieu le 8 mars devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris. Le jugement devait être rendu le 30 mars.

Infos rassemblées par Chérifa B.

EN BREF

■ Brigitte Lainé et Philippe Grand, conservateurs aux Archives de Paris (menacés de poursuites administratives pour avoir témoigné au procès Papon/Einaudi), Sonia Combe, Jean-Luc Einaudi, Pierre Mairat, Mouloud Aounit, ont donné une conférence de presse le 23 février au siège du MRAP.

■ La CGT a lancé le 25 mars sa campagne contre les discriminations racistes : affiche, cassette-vidéo, et participation de l'ISERES -institut de recherche dépendant de la centrale- à la mise en place d'une banque de données à l'échelle européenne.

■ Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon, a annoncé dans la nuit du 26 au 27 mars sa décision de démissionner du Front national.

Michel Beurier a été condamné

Dix milles personnes avaient manifesté le 8 mars, à Clermont-Ferrand, en solidarité avec Michel Beurier, syndicaliste CGT et adhérent du MRAP, qui comparait devant le tribunal correctionnel pour « aide à séjour irrégulier et violences sur agent de la force publique avec préméditation ». Les faits incriminés remontent au 21 août 1998. Une trentaine de militants étaient venus exprimer leur soutien à un jeune étudiant sans-papiers qui se présentait devant le tribunal administratif. Une bousculade ayant suivi l'annonce du rejet de recours a permis à l'étudiant de s'éclipser. De nombreuses personnes ont fait le déplacement à Clermont (Mouloud Aounit a témoigné à la barre) mais le 22 mars le syndicaliste a été condamné à deux mois de prison avec sursis et à 3 000 francs d'amende. Pour le MRAP, « cette décision est une offense à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui manifestent leur solidarité active avec les sans-papiers, dont le seul délit est de ne plus vouloir vivre caché, exploité [...], il réaffirme son entière détermination à soutenir et à être solidaire de toute personne dans la détresse, particulièrement les étrangers sans-papiers, dont les droits et la dignité sont chaque jour davantage niés, en France et en Europe. »

Les adieux de Nelson Mandela

Le président de la République sud-africaine a prononcé le 26 mars un discours d'adieux devant le Parlement de son pays : il clôturait ainsi l'ultime session de la première Assemblée démocratique élue en 1994, devançant de deux mois son départ de la scène politique à l'occasion des prochaines élections le 2 juin.

L'homme que tous les sondages, en Afrique du Sud comme à l'étranger, classent comme un des personnages les plus marquants de ce siècle, a notamment déclaré : « Le monde nous admire parce que nous avons su réconcilier notre peuple et éviter le cauchemar d'une guerre raciale. Mais nous devons poursuivre notre combat contre la pauvreté et la division. »

Les députés ont rendu hommage à M. Mandela en entonnant une chanson à sa gloire. Son autobiographie, *Un long chemin vers la liberté*, devrait être portée à l'écran.

Chérifa B.